

**PROVINCE DE QUÉBEC**  
**MUNICIPALITÉ DE SAINT-GÉDÉON-DE-BEAUCE**

Procès-verbal d'une séance extraordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Gédéon-de-Beauce, dûment convoquée et tenue au 127-A, 1<sup>e</sup> Avenue Sud, St-Gédéon-de-Beauce à 16h15 le 12 octobre 2016.

Sont présents : M. Christian Bégin, conseiller siège 1      M. Claude Deblois, conseiller siège 2  
                  M. Germain Fortin, conseiller siège 3      M. Claude Lachance, conseiller siège 4  
                  M. Alain Nadeau, conseiller siège 5      M. Rémi Tanguay, conseiller siège 6

Monsieur le maire Alain Quirion constate que le quorum est atteint et déclare la séance ouverte.

Madame Erika Ouellet, directrice générale/secrétaire-trésorière, agit comme secrétaire d'assemblée.

Conformément à l'article 157 du Code municipal, les soussignés, membres du conseil de la Municipalité de Saint-Gédéon-de-Beauce, étant tous présents à la salle des délibérations le 12 octobre 2016, à 16h15, renoncent à l'avis de convocation prévu pour la tenue de la présente séance extraordinaire et consentent à prendre en considération les sujets suivants :

1. Ouverture de la séance
2. Lecture et approbation de l'ordre du jour
3. Camion ordure
4. Appel d'offres - collecte matière résiduelle
5. Période de questions
6. Levée de l'assemblée

**1 Ouverture de la séance**

Monsieur Alain Quirion, maire, souhaite la bienvenue aux membres du conseil.  
(16h28)

2016-10-261    **2 Adoption de l'ordre du jour**

Considérant que tous les membres du conseil ont pris connaissance de l'ordre du jour de la présente séance et que monsieur le maire en fait lecture au bénéfice de l'auditoire;

Sur la proposition de monsieur le conseiller Germain Fortin, appuyée par monsieur le conseiller Alain Nadeau,

Il est résolu d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

Adopté à l'unanimité

2016-10-262    **3 Camion ordure**

Attendu que le camion ordure MACK de la municipalité de Saint-Gédéon-de-Beauce est au garage pour évaluation suite à un bris de pompe à l'eau;

Attendu qu'un test de présence de liquide antigel est positif;

Attendu que des alternatives de réparation sont déposées au conseil;

Pour ces motifs, il est proposé par monsieur le conseiller Alain Nadeau appuyé par monsieur le conseiller Claude Deblois il est résolu ;

Que le conseil entérine les dépenses encourues pour la réparation du bris initial de la pompe à l'eau au montant de 3 517.20 \$ taxes incluses;

Que le conseil prévoit un budget approximatif de 1 500 \$ pour la mise en marche et le nettoyage complet du véhicule ;

Que le conseil autorise la directrice générale à mettre en vente à l'encan et procède à la signature des documents nécessaire au transfert du véhicule.

Adopté à l'unanimité

2016-10-263 4 **Appel d'offres- collecte matière résiduelle**

Sur la proposition de monsieur le conseiller Rémi Tanguay appuyée par monsieur le conseiller Christian Bégin, il est résolu;

Que la Municipalité de Saint-Gédéon-de-Beauce procède à l'appel d'offres pour la continuité du service de collecte de matière résiduelle jusqu'au 31 décembre 2017;

Que le conseil propose à la Municipalité de St-Philibert de se joindre à l'appel d'offres selon la répartition entendue.

Adopté à l'unanimité

6 **Période de questions**

2016-10-264 7 **Levée de l'assemblée**

Sur la proposition de monsieur le conseiller Germain Fortin appuyée par monsieur le conseiller Christian Bégin.

Il est résolu de lever la séance. (16h50)

Adopté à l'unanimité

Président :.....

Directrice générale :.....